



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service national universel

Instruction du 16/11/2023 relative à la mise en œuvre du SNU 2024

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet de la Rectrice

Affaire suivie par :

Céline Audry

mél. : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels de l'académie de Créteil

La présente instruction a pour objet de préciser et d'accompagner la promotion dans les établissements scolaires de l'édition 2024 du service national universel en dehors du temps scolaire.

Le SNU, un jalon dans le continuum de formation des élèves à la citoyenneté et à l'engagement

Le service national universel constitue une opportunité pour accompagner nos élèves sur le chemin de l'engagement et de l'intérêt général. Il vise à développer le sens des responsabilités individuelles et collectives, à renforcer la cohésion nationale et la résilience.

Trois étapes ponctuent le parcours d'engagement lié au SNU :

- un séjour de cohésion de 12 jours réalisé en dehors de l'Île-de-France ;
- une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures qui peut prendre diverses formes ;
- un engagement volontaire dans un service civique par exemple. Cette étape est facultative.

L'édition 2023 du SNU a permis à 2037 lycéens volontaires de notre académie de vivre deux semaines de cohésion, de mixité et d'engagement en dehors de l'Île-de-France grâce à des projets pédagogiques exigeants et ambitieux. Les retours d'expériences de ces jeunes volontaires et de leur famille ont été très positifs.

Votre mobilisation et celle de vos équipes ont permis de constituer collectivement cette cohorte de volontaires issus de toute l'académie.

Fort de cet engouement, le SNU poursuit son déploiement. L'année 2024 marque une étape décisive vers la généralisation du Service national universel avec la mise en œuvre de deux types de séjours de cohésion :

- des séjours de cohésion se déroulant dans le cadre du label « classe et établissement engagé » sur le temps scolaire ouvert à tous les élèves des classes de seconde, quel que soit leur âge et nationalité ;
- des séjours de cohésion à inscription individuelle se déroulant en dehors du temps scolaire ouvert aux jeunes de nationalité française volontaires âgés de 15 à 17 ans.

Ouverture de la campagne d'inscription et conditions d'éligibilité

Au premier semestre 2024, pour les séjours positionnés en dehors du temps scolaire, quatre sessions sont proposées :

- **Session de février : du 12 février au 24 février 2024**

Tous les élèves entre 15 et 17 ans sont éligibles à ce séjour.

- **Session de printemps : du 08 au 20 avril 2024**

Tous les élèves entre 15 et 17 ans sont éligibles à ce séjour.

- **Session 2 de juin : du 17 au 28 juin 2024**

Seuls les élèves de seconde de générale et technologique sont éligibles à ce séjour.

- **Session de juillet : du 3 au 15 juillet 2024**

Séjour pour lequel les élèves de terminales générale, technologique et professionnelle ne sont pas éligibles. Tous les autres élèves sont éligibles.

La campagne d'inscription pour participer au **séjour de février est ouverte depuis le 6 novembre sur le site <https://www.snu.gouv.fr>.**

Il est primordial d'informer les élèves sur le nombre de places limitées pour chacun des séjours.

Des listes complémentaires seront possiblement ouvertes, néanmoins il est important de s'inscrire le plus tôt possible sur le séjour de son choix.

Un nécessaire accompagnement des jeunes volontaires lors de leur inscription

Nous vous conseillons d'identifier au sein de votre établissement, un référent SNU. À cette fin, nous vous invitons à remplir ce formulaire avant le 30 novembre.

À défaut de réponse, nous considérerons que vous serez cet interlocuteur privilégié.

Interlocuteur de proximité pour les jeunes, les familles et les services de l'académie et du département. Son rôle sera de :

- mettre en place des actions de promotion du SNU avec l'aide des ambassadeurs SNU du lycée ;
- accompagner les élèves lors leurs inscriptions, notamment ceux éloignés du numérique.
- informer les familles des informations associées aux affectations, à l'organisation des départs, des séjours...

Par ailleurs, vous veillerez à accompagner chaque jeune volontaire au cours de son inscription et dans la constitution de son dossier afin que ses démarches aillent jusqu'à leur terme.

Dans la promotion du SNU que vous ferez au sein de vos établissements, il conviendra de porter une attention particulière aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville ou des zones de revitalisation urbaine, aux élèves décrocheurs, et aux élèves scolarisés en voie professionnelle.

La mise en place de créneaux d'inscription accompagnés par les référents SNU a démontré son efficacité lors de l'édition précédente, notamment pour les élèves les plus éloignés des outils numériques.

Vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs SNU en DSDEN au sein des SDJES, afin qu'ils vous transmettent la liste des jeunes ayant engagé une procédure d'inscription pour vous permettre de les identifier pour les accompagner.

- **Pour le Val-de-Marne :** ce.sdjes94.snu@ac-creteil.fr ou jeremy.bury@ac-creteil.fr (chef de projet SNU à la DSDEN Val-de-Marne) ;
- **Pour la Seine-Saint-Denis :** ce.sdjes93.snu@ac-creteil.fr
- **Pour la Seine-et-Marne :** ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr et pol-intermin77@ac-creteil.fr
-

Des ressources pour vous aider à créer une dynamique en établissement

Afin de vous permettre de déployer vos actions de promotion en établissement :

- de nombreuses ressources sont présentes sur **la page SNU du [site national](#) et [sur celle du site académique](#)** (affiches, témoignages, guides pédagogiques, podcasts, vidéos...);
- **le kit de communication académique** a été mis à jour et enrichi, il est téléchargeable jusqu'au 10 décembre en suivant le lien suivant :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=9e57cd55-1357-4cc1-8d9e-4fe842954a3c>

Il vous offrira des pistes d'actions à mettre en œuvre au sein de vos établissements, une liste d'action pour aider les référents SNU à investir leur rôle, des éléments probants à partager avec les familles pour les informer sur le séjour de cohésion ;

- le service départemental jeunesse sport et engagement de votre département peut également réaliser des interventions en établissement pour présenter le dispositif. N'hésitez pas à le contacter.

Le SNU, une opportunité pour les jeunes

Le SNU représente une réelle plus-value en termes d'autonomie, de mobilité et d'ouverture pour nos lycéens.

Le lien explicite entre les contenus pédagogiques des séjours de cohésion et les programmes d'enseignement moral et civique permettent d'appréhender les séjours comme une façon expérientielle et de vivre une citoyenneté en acte. Cette relation explicite souligne le rôle de pivot que peut jouer le SNU et la place prépondérante qu'il peut prendre dans l'éducation à la citoyenneté.

Il permet également aux élèves de :

- valoriser leur engagement dans le cadre de la procédure Parcoursup' ;
- bénéficier d'un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne du Code de la route dans l'année qui suit la validation de son séjour de cohésion ;
- bénéficier d'une première présentation gratuite à l'ETG (épreuve théorique générale du permis de conduire) dans l'année qui suit la validation de sa phase 2 (MIG) ;
- d'être formé au PSC1 ;

Nous remercions chacun d'entre vous pour son engagement dans la promotion du service national universel au sein de son lycée qui permettra à un très grand nombre d'élèves de notre académie de bénéficier de cette expérience faite d'engagement et de cohésion.

La rectrice de l'académie de Créteil,

Julie Benetti